

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-682

présenté par
M. Kervran

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	20 000 000	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0	0
TOTAUX	20 000 000	0	0
SOLDE			20 000 000

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	0	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	20 000 000	20 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0	0
TOTAUX	0	20 000 000	20 000 000
SOLDE		-20 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de permettre aux territoires qui sont, en accord avec la loi dans leur phase d'habilitation, d'intégrer le dispositif. L'objectif est qu'aucun des territoires prêts ne soit laissé au bord du chemin. Ainsi à Bourges par exemple, l'expérimentation porte sur un territoire de 4km², dans lequel 900 personnes sont au chômage, 550 au RSA, 600 privées d'emploi depuis plus d'un an.